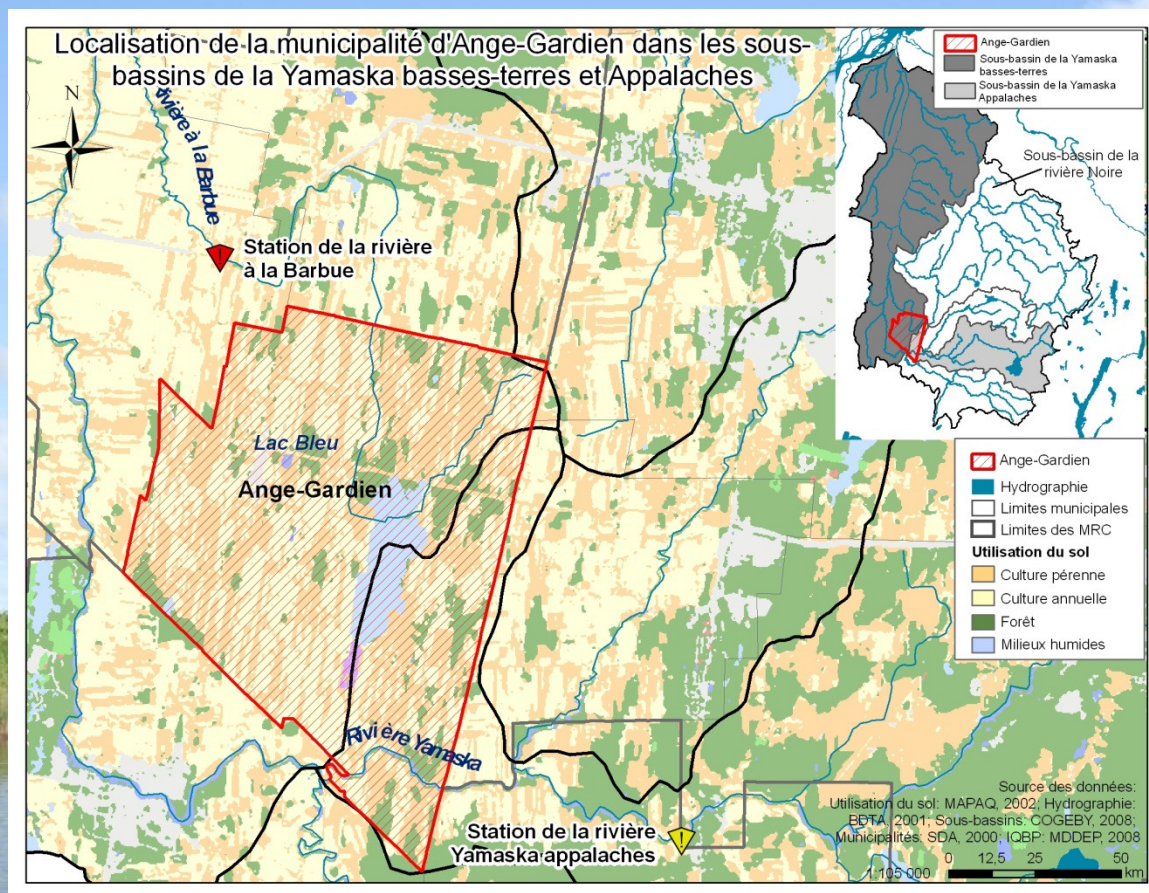


Municipalité d'Ange-Gardien

Constat de la problématique

Tiré du diagnostic du bassin versant de la Yamaska



Ange-Gardien est située principalement dans le **sous-bassin de la rivière Yamaska basses-terres** et minoritairement dans le **sous-bassin de la Yamaska Appalaches**. Les stations les plus près et les plus représentatives sont celles situées sur la rivière à la Barbe entre Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford, ainsi que sur la Yamaska Appalaches à Bromont.

Lac Bleu en 2008

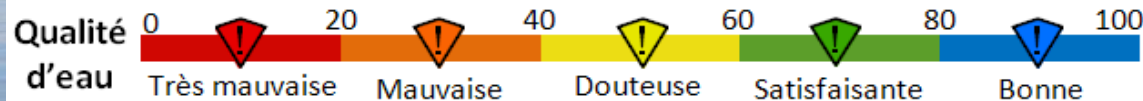
• Affecté par des **épisodes d'algues bleu-vert** causées, en partie, par des apports en nutriments trop importants pour sa petite taille.

Rivière Yamaska Appalaches en 2008

⚠ Qualité d'eau **douteuse** (44/100)

Rivière à la Barbe en 2008

⚠ **Très mauvaise** qualité d'eau (13/100)



Municipalité d'Ange-Gardien

Actions pour les sous-bassins de la rivière Yamaska basses-terres et de la rivière Yamaska Appalaches et possibilités de financement

Tiré du plan d'action du bassin versant de la Yamaska

Qualité de l'eau



Adopter des pratiques durables de gestion des sols en milieu agricole.

- Programme Prime-vert
- Programme de financement communautaire ÉcoAction



Améliorer la gestion des engrais et des pesticides.

- Programme Prime-vert
- Programme de financement communautaire ÉcoAction



Appliquer des pratiques visant à prévenir l'érosion ponctuelle et stabiliser les secteurs prioritaires.

- Programme Prime-vert
- Programme de financement communautaire ÉcoAction



Déterminer la nature et les impacts des substances rejetées par les effluents municipaux et industriels.

- Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
- Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)
- Fonds municipal vert^{MC}



Réaliser un inventaire des installations sanitaires et évaluer leur conformité.

- Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert

Quantité d'eau



Instaurer des mesures de contrôle visant à diminuer la consommation d'eau chez les grands utilisateurs.

Intégrité des écosystèmes aquatiques



Instaurer des mesures de contrôle visant à protéger les milieux humides.



Mettre en place des mesures de contrôle pour protéger les milieux riverains.



Déterminer des secteurs prioritaires de revégétalisation.



Revégétaliser les berges où l'on retrouve une problématique d'eutrophisation et d'érosion des berges.

- Programme de financement communautaire ÉcoAction
- Subvention Unilever—Evergreen pour la bonne gestion du milieu aquatique et la conservation de l'eau



Pour de plus amples informations : Catherine Plante
450.956.1164
pde@cogebv.qc.ca

Crédits photo : Récolte : Inconnu/Engrais : Aubert Michaud/Érosion des berges et bande riveraine forestière : Zoë Ipiña/Étangs aérés et toilette : Denis Chabot/Robinets : Microsoft Word/Tourbière : Patrice Lefebvre/Bande riveraine : CELR/Arrière plan : Maurice Richer